



PREFECTURE de GUADELOUPE

Ministère de la Transition
Écologique et Solidaire

Ministère de la Cohésion des Territoires
et des Relations avec les Collectivités Territoriales

Direction de l'environnement de l'aménagement et du logement de Guadeloupe

Avis d'appel à candidatures

pour le renouvellement du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Guadeloupe

Du 15 décembre 2018 au 15 février 2019, la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement de Guadeloupe, lance un appel à candidatures d'experts scientifiques et de spécialistes issus de la recherche, de l'enseignement, de la gestion et de la restauration d'espaces naturels ainsi qu'en matière de connaissance, de veille et d'observation de la biodiversité, afin de renouveler le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN).

L'article 7 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a institué, au niveau législatif, dans chaque région un conseil scientifique régional du patrimoine naturel, à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement.

Le paragraphe III de l'article L. 411-1A et les articles R. 411-22 à 30 du code de l'environnement, précisent les modalités de création et de fonctionnement du CSRPN.

Cette instance est composée de spécialistes désignés pour leur compétence scientifique. Toutes les disciplines des sciences de la vie et de la terre pour les milieux terrestres et aquatiques sont représentées. Le CSRPN peut être saisi pour avis par le préfet de région ou par le président du conseil régional sur toute question relative à l'inventaire et à la conservation du patrimoine naturel. Une auto-saisine est possible sur demande d'au moins la moitié des membres.

Il est amené à formuler des avis sur les principaux dossiers suivants :

- inventaire et conservation du patrimoine naturel régional ;
- proposition de listes régionales d'espèces protégées ;
- proposition de listes régionales d'espèces exotiques envahissantes ;
- proposition de listes régionales d'espèces et d'habitats déterminants ;

- classement et gestion des réserves naturelles nationales et régionales ;
- autorisations portant sur des espèces protégées ;
- autorisations portant sur la lutte contre les espèces exotiques envahissantes ;
- volet général du Système d'Information sur la Nature et les Paysages.

Pour candidater, veuillez prendre connaissance des 3 documents à télécharger, puis remplir le formulaire mis à votre disposition **avant le 15 février 2019 inclus** en cliquant sur les liens ci-dessous.

À télécharger

- [Présentation du CSRPN de Guadeloupe](#)
- [Modalités de candidatures et sélection des candidats](#)
- [Formulaire candidature CSRPN de Guadeloupe \(Version modifiable\)](#)